

**LYCEES ARBEZ CARME ET PAUL PAINLEVE  
INFORMATIONS SUR L'INTERNAT ET LA DEMI-PENSION**

RDV sur l'ENT : <https://arbezcarme-painleve.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

**1. Ouverture du service de restauration : du lundi matin au vendredi midi**

Matin : 6h30 / 7h20 – Midi : 11h30 / 13h20 – Soir : 18h30 / 19h20

**2. INTERNAT : ouvert du dimanche soir\* (accueil de 20h à 21h sans repas) au vendredi midi**

|                           | <i>Internat du lundi au vendredi</i> |  |                   | <i>Internat du dimanche soir (sans repas) au vendredi</i> |  |                   |
|---------------------------|--------------------------------------|--|-------------------|---|--|-------------------|
|                           | <i>2nd cycle</i>                     | <i>2<sup>nd</sup> cycle sportifs( lycée A.Carme)</i> | <i>BTS**</i>      | <i>2nd cycle</i>  | <i>2<sup>nd</sup> cycle sportifs( lycée A.Carme)</i> | <i>BTS**</i>      |
| <i>Janvier-Mars</i>       | 510,31 €                             | 548,17 €   | 565,90 €          | 551,53 €  | 589,55 €   | 607,12 €          |
| <i>Avril-Juillet</i>      | 551,13 €                             | 592,02 €   | 611,17 €          | 595,65 €  | 636,71 €   | 655,69 €          |
| <i>Septembre-Décembre</i> | 704,22 €                             | 756,49 €   | 780,95 €          | 761,10 €  | 813,58 €   | 837,84 €          |
| <b>Total</b>              | <b>1 765,66 €</b>                    | <b>1 896,68 €</b>                                    | <b>1 958,02 €</b> | <b>1 908,28 €</b>   | <b>2 039,84 €</b>                                    | <b>2 100,65 €</b> |

\*L'accès à l'internat le dimanche soir doit être demandé au moment de l'inscription, cet engagement est pris par la famille pour la durée du trimestre.

\*\* sous réserve d'une situation particulière

► Facture envoyée chaque trimestre, payable dès réception de l'avis aux familles.

**Possibilités de paiement par:**

- prélèvement automatique mensuel\* permettant aux familles d'étaler la dépense (demande renouvelable tous les ans). Une facture acquittée sera envoyée en fin de trimestre

- CB\* (au service financier ou par téléphone)

- chèque

- virement bancaire

- en espèces (conformément à la réglementation les montants encaissables en espèces ne peuvent pas excéder la somme de 300 €).

**\* pour le lycée Arbez Carme uniquement**

► Les modalités pour l'obtention de déductions sur les factures d'internat sont validées par le conseil d'administration. La liste des remises d'ordre est disponible sur l'ENT dans la rubrique « Hébergement et Restauration -> informations utiles demi-pension et internat

► Les élèves internes doivent passer leur carte pass'région au lecteur de badge pour disposer d'un plateau repas. En cas d'oubli à l'arrivée au lycée le dimanche ou le lundi, ils doivent obligatoirement venir chercher une carte de prêt à l'intendance.

► Aucun changement de régime n'est possible en cours de trimestre. Il ne peut être fait qu'à la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant (demande écrite obligatoire).

► Toute nuitée supplémentaire non prévue au forfait sera facturée à la famille (10,50 €).

**3. DEMI-PENSION : gestion des repas à la prestation (Via la carte pass'région pré-créditée) avec obligation de réservation préalable**

**Tarifs valables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 4,30 €**

► A l'inscription, tous les élèves doivent remettre un chèque d'un montant forfaitaire de 43,00 € pour créditer la carte Pass Région (démarche à faire par la famille). Ensuite, le montant minimal pour recharger la carte est de **21,50€ (soit 5 repas)**

► Si oubli de carte : possibilité de prendre un ticket aux bornes LIKA.

► En cas de perte du Pass' Région = l'élève devra commander une nouvelle carte sur le site <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/> (ou à la Vie Scolaire) et devra se présenter à l'intendance afin qu'une carte de prêt lui soit délivrée.

Lorsque l'élève reçoit son Pass' Région, il devra revenir à l'intendance pour rendre sa carte de prêt et faire valider son nouveau Pass' Région.

Si l'élève ne restitue pas sa carte de prêt ou qu'il la rend abimée, celle-ci lui sera facturée au coût en vigueur.

**Possibilités de paiement :**

- Par carte bancaire via l'application TurboSelf ou sur le site de TurboSelf

- Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du LPO Arbez Carme (une boîte aux lettres est mise à disposition au service intendance pour déposer les chèques)

- En espèces : les élèves doivent payer directement aux services intendance des lycées.